

## 2 Politique

## Dialogue politique Gabon-Union européenne (UE) Un processus électoral participatif



Les ambassadeurs de l'Union européenne lors de leurs échanges hier ...



...avec la partie gabonaise.

**Jonas OSSOMBEY**  
Libreville/Gabon

**Le Premier ministre, Daniel Ona Ondo, et certains membres du gouvernement ont échangé hier avec le chef de la délégation de l'Union européenne (UE) et les ambassadeurs du vieux continent accrédités au Gabon. Exercice prévu par l'article 8 des Accords de Cotonou, dans le cadre la coopération bilatérale entre les États africains et cette organisation communautaire. Les consultations électorales de cette année étaient en toile de fond de cette rencontre.**

SI au cours des précédentes années, les questions socio-économiques constituaient l'essentiel des débats entre les am-

bassadeurs de l'Union européenne (UE) et le gouvernement gabonais, en 2016, l'accent est mis sur le processus électoral en raison de la tenue, en août prochain, de l'élection présidentielle et des Législatives qui suivront un peu plus tard. C'est tout le sens donné hier à la rencontre entre le chef du gouvernement, Daniel Ona Ondo, quelques-uns de ses ministres, et les diplomates des pays de l'UE, conduits par le chef de la délégation de cet espace communautaire, Helmut Kultz. Faisant état de l'absence de dialogue entre les acteurs politiques du pays, le fonctionnaire de l'UE a voulu savoir comment le gouvernement compte débloquent la situation actuelle. Daniel Ona Ondo, qui reconnaît que les remous font partie de la vitalité d'une démocratie

dans un pays, a, tour à tour, donné la parole au président du Conseil national de la démocratie (CND), Me Séraphin Ndao Rembogo, aux ministres, Emmanuel Isozot Ngondet (Affaires étrangères), Alain-Claude Bilie-By-Nze (Communication), Séraphin Moudounga (Justice), et Guy-Maixent Mamiaka (Intérieur). Pour le président du CND, chaque cycle électoral est toujours propice à des tensions. «C'est le début de la démocratie», a-t-il indiqué. Estimant plutôt que le véritable problème, est celui de la régulation du processus. «Je ne connais pas un pays où tout le monde est d'accord sur tout», a martelé l'ancien maire de Port-Gentil. D'après Séraphin Ndao, si le principe du dialogue est accepté, il devrait tenir compte d'un cénacle plus grand.

De son côté, le ministre des Affaires étrangères a nié l'absence de dialogue politique dans notre pays. Selon lui, celui-ci existe à plusieurs niveaux. Notamment, à travers des larges consultations initiées par le numéro un gabonais, mais souvent boudées par les mêmes qui les réclament. «L'opposition gabonaise cherche en réalité l'organisation d'une nouvelle Conférence nationale dont l'objet sera de modifier la loi électorale», a précisé le chef de la diplomatie gabonaise devant les ambassadeurs européens. Le ministre de la Communication, Alain-Claude Bilie-By-Nze n'en a pas dit moins au sujet de l'accès aux médias publics. Un nouveau Code de la Communication est à l'examen au Parlement. Un texte, une fois adopté - ce qui a été fait hier- devra, selon

ses dires, interdire la censure, et permettre un accès équitable de tous les acteurs dans les médias publics, ainsi qu'il va consacrer la dépénalisation du délit de presse. Toutefois, par rapport au contexte politique actuel, il a déclaré : «Nous avons pris sur nous de ne pas laisser passer les messages de haine». Le 2e vice-Premier ministre, en charge de la Justice, Séraphin Moudounga, a battu en brèche les violations de la loi dont le pouvoir serait coupable. Tout en annonçant avoir saisi la justice gabonaise au sujet des révélations faites récemment par notre confrère en ligne français, Mediapart, en vue des poursuites contre les compatriotes cités dans ce scandale. Le ministre délégué, auprès du ministre de l'Inté-

rieur, Guy-Maixent Mamiaka a rappelé que le présent Code électoral, en vigueur au Gabon, est l'émanation des accords entre acteurs politiques (*Accords de Paris*) et est renforcé au cours des autres consultations. «Tout le monde est partie prenante dans le processus électoral, par le biais des diverses commissions», a-t-il signifié. Il a relevé que ledit processus électoral est participatif, d'autant plus que jusqu' alors la liste électorale, publiée à l'issue des opérations d'enrôlement, n'a enregistré aucune contestation de la part des différents camps politiques. D'autres questions en rapport avec la coopération économique et les accords de partenariat avec l'UE étaient également à l'ordre du jour de cette réunion de travail.

### Session ordinaire du conseil municipal de Libreville

## Examen des comptes administratifs et de gestion de l'exercice 2015

**Rose Christiane Ossouka Raponda, présidente du conseil municipal de la commune de Libreville.**



Photo : Chris OYAME



Photo : AEE

Le quorum exigé par la loi lors de l'ouverture des travaux de la session ordinaire a été largement dépassé.

**L.R.A.**  
Libreville/Gabon

LE conseil municipal de la commune de Libreville est réuni depuis hier, à l'hôtel de ville, sous la présidence de Rose Christiane Ossouka Ra-

ponda, l'édile de la capitale. Trois points sont inscrits à l'ordre du jour : l'examen des comptes administratifs et de gestion de la commune durant l'exercice 2015, l'examen d'autres projets de délibérations, dont celui portant revalorisation de l'indemnité forfaitaire allouée aux conseillers municipaux

et aux rapporteurs et agents administratifs lors des travaux en commission technique permanent. Après l'appel nominal pour vérification du quorum (soient 149 conseillers présents sur 151 élus municipaux), Mme Ossouka Raponda a rappelé que, le 26 avril 2016 dernier, le conseil,

réuni en session extraordinaire, avait été amené à modifier et à arrêter le budget primitif de la commune, exercice 2015, à la somme de 20 milliards 633 millions 514873 francs. Et, de souligner que malgré de nombreuses contraintes défavorables, "l'exécution du budget primitif de cet exer-

cice est assez performante car elle a dégagé un solde excédentaire de plusieurs milliards de francs CFA". Ce qui, en toute conséquence, a indiqué Mme Ossouka Raponda, appelle "le conseil municipal à examiner cette exécution, à la lumière des lois et règlement régissant la matière, et à délibérer par

l'adoption du projet de délibération y relatif". Le maire de la commune de Libreville a par ailleurs exhorté les conseillers à faire œuvre utile comme à l'accoutumée. Les travaux de cette session ordinaire du conseil municipal de la commune de Libreville s'achèvent aujourd'hui.